

JUILLET 2020 FLASH INFOS

LE BULLETIN MUNICIPAL DE CONDÉ SUR VESGRE



Mairie et Agence Postale Communale : 37 rue de la Vesgre - 78113 Condé sur Vesgre
Tél : 01 34 87 04 30 - Fax : 01 34 87 01 75

Horaires d'ouverture mairie:
Lundi et jeudi : 9h30 - 11h30 et 14h30 - 18h30
Mardi et vendredi : 9h30 - 11h30 et 15h00 - 17h00
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00

Horaires agence communale :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h00 - 17h30
Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00

Permanence des adjoints : en semaine sur rendez-vous

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Chers Condéennes, chers Condéens,

plus de 3 mois après le 1er tour des Elections Municipales, ma prise de fonctions pour ce nouveau mandat, s'inscrit dans un contexte totalement inédit et la crise que nous traversons, va avoir des conséquences, sociales, sociétales, environnementales et économiques.

La séance de conseil d'installation pour la mise en place de votre nouvelle équipe s'est déroulée en mairie de Bourdonné, distanciation sociale oblige, en présence de tous les élus suite aux élections du 15 mars 2020 ;

La séance s'est ouverte sous ma présidence, en tant que maire sortant et doyen d'âge, et après l'appel nominal, j'ai donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 :



ÉLECTEURS INSCRITS	VOTANTS	BULLETINS BLANCS / NULS	SUFFRAGES EXPRIMÉS
915	494	20	474

et déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux.

AU SOIR DU 15 MARS 2020, LE DÉPOUILLEMENT DONNAIT LES RÉSULTATS SUIVANTS :

- ✓ La liste **Vivre Condé** conduite par **Josette JEAN** obtenait 62,24 % des voix – résultat attribuant 12 sièges au sein du conseil municipal.
- ✓ La liste **Nous, Vous, Ensemble** conduite par **Alain FERRAND** obtenait 37,76 % des voix – résultat attribuant 3 sièges au sein du conseil municipal.

Rien de bien exceptionnel qu'une commune de 1250 habitants compte 2 listes, à la nuance près que la séance d'installation du conseil municipal de Condé, lundi 25 mai à Bourdonné, fut particulièrement chahutée **et j'ai dû faire appel à la Gendarmerie pour pouvoir procéder à l'élection du maire !**

3 CANDIDATS EN LICE

- ✓ Monsieur **FERRAND** et Monsieur **BLAIRON** Liste **Nous, Vous, Ensemble ...**
- ✓ Madame **JEAN**, Liste **Vivre Condé**.

RÉSULTATS :

Monsieur FERRAND : 1 voix – Monsieur BLAIRON : 2 voix – Madame JEAN : 12 voix -**Élue**

Le 15 mars dernier, plus de 62 % des votants aux élections municipales ont fait le choix, majoritairement de l'équipe **Vivre Condé**. Cette confiance que vous nous avez accordée nous honore et nous engage à donner le meilleur de nous-mêmes. Servir l'intérêt de notre village, nous le ferons, tous, ensemble ... je le souhaite vraiment !

Deux mois de crise sanitaire, de mesures de confinement et de gestion du quotidien plus que difficile nous ont absorbés quasi jour et nuit. C'est pourquoi, je voudrais exprimer ma reconnaissance et ma fierté à toutes celles et ceux qui ont répondu présents pendant cette période difficile. Je ne les nommerai pas, ils se reconnaîtront tous ... unis dans le même effort, dans l'ombre ou la lumière ...

Leur engagement, leur présence, leurs efforts, leurs gestes afin de lutter, avec grandeur, contre la pandémie nous ont tous profondément marqués.

OUVERTURE LE 14 JUILLET!

Madames, Messieurs,
OUVERTURE PROCHAINE
de votre Boulangerie
à CONDÉ sur VÈSGRE
Patrick & Marie PORTIER
seront heureux
de vous accueillir

*** du mardi au samedi**
de 7h à 13h30 et de 15h30 à
19h30

*** les dimanches**
de 7h à 13h30
fermeture le lundi
A TRÈS BIENTÔT

VOTRE ARTISAN
BOULANGER



MOULINS VIRON
CHARTRES

En ce domaine, il n'y a pas de petites actions. Tout compte pour celle ou celui qui reçoit. La crise que nous avons traversée et qu'il faut se garder de croire finie, a démontré que la solidarité doit être ancrée pour notre vie quotidienne ! Penser à l'autre ! S'inquiéter pour ses voisins ! Remonter le moral défailant de nos aînés !

Se connaître mieux en somme !

Cette triste expérience va laisser des traces et nous devons nous en souvenir. Les valeurs humanistes que nous défendons font partie de l'art de vivre ensemble, dans notre commune. Elles doivent demain nous accompagner dans nos choix politiques et nous permettre d'engager la poursuite d'un développement vertueux dans tous les domaines de compétence qui sont les nôtres.

Je mesure, de nouveau, la responsabilité qui est la mienne. Je vous assure de mon engagement de tous les instants au service de notre village, ... **votre village.**

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Josette JEAN (Maire), Guy LEBAS (1er adjoint), Brigitte LAUVAUX (2ème adjoint), Jean-René TANCREDE (3ème adjoint), Florence LION (4ème adjoint).
Thierry LENNE, Isabelle HORSTMANN, Eric DEHAYNIN, Angélique BURIDAN, Gaelle BELFORT, Loïc DE LA RIVIERE
Stéphane BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER, Stéphane BLAIRON

Pour vous tout simplement ! *Josette Jean*

Les résultats ont été arrêtés et votés comme suit :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Dépenses	- 1 937 185.68	- 1 549 532.46
Recettes	+ 2 040 716.76	+ 1 867 016.29
Excédent reporté 2018	+ 60 448.22	- 125 728.58
RAR dépenses	-	-
RAR recettes	-	+ 128 270.00
Résultats 2019	163 979.30	320 025.25

Soit un excédent de clôture 2019 = 484 004.55 euros

Les taux 2020 ainsi que les nouvelles bases fiscales ont été votés et arrêtés comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020	Bases fiscales 2020	Produit attendu 2020
Taxe « habitation »	8.26 %	8.26 %	2 961 000	-244 579 euros
Taxe « foncier bâti »	12.32 %	12.32 %	1 830 000	225 456 euros
Taxe « foncier non bâti »	42.58 %	42.58 %	30 200	12 859 euros
			TOTAL	238 315 euros

NOS ÉCOLES : LE CASSE-TÊTE DE LA REPRISE

Comme vous le savez, la rentrée scolaire pour le R.P.I s' est déroulée le 18 Mai.
Nous rappelons que :

- ✓ Les enfants scolarisés le sont sur la base du volontariat des parents.
- ✓ Seuls les enfants des professions prioritaires (santé, maintien de l'ordre, poste ..) sont obligatoirement accueillis, les autres enfants le pouvant dans la mesure des possibilités.

Le bilan du sondage du **Sivom A.B.C** fait auprès des parents a fait apparaitre 22 enfants classés prioritaires sur 43 enfants souhaitant reprendre les cours.

Pour la période du 18 au 30 Mai, les enseignantes sont 5,5 à être présentes sur 12 .

Les autres enseignantes s'occupent des enfants par internet.

Finalement, sur cette période, seulement 15 élèves seront accueillis, 7 en maternelle et 8 en classe élémentaire, tous prioritaires.

Les autres resteront chez leurs parents.

Puis une rentrée scolaire complémentaire le 22 Juin a permis d'accueillir tous nos élèves sur les 3 écoles du R.P.I.....

Pour toutes informations concernant la **rentrée 2020-2021**, les informations seront données ultérieurement par le SIVOM A.B.C.

C.C.P.H - ETE 2020 :

ANNULATION DES ACTIVITES JEUNES

Dans le contexte très particulier de cette période épidémique oblige la C.C.P.H à prendre certaines mesures, Donc le secteur « Jeunes » ne proposera pas d'activités pour vos enfants cet été.

OUVERTURE DE 6 A.L.S.H

Les A.L.S.H Associatifs de Bazainville, Richebourg et Saint-Martin des Champs, ainsi que les A.L.S.H gérés par l'IFAC à Boutigny-Prouais, Maulette et Orgerus. seront ouverts en juillet cet été.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE CONDE SUR VESGRE

RD 936 – RUE DU HALLIER

Le SIAEP.FR (Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet) a commencé à procéder aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable **sur la rue du Hallier**.



Interviendront ensuite les travaux de dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Puis suivront les travaux pour la création d'un **cheminement piéton**.

Enfin, le Département des Yvelines terminera ce chantier par la réfection de chaussée sur l'ensemble de la RD 936 (rue du Hallier).

Ce chantier démarré mi-juin durera jusqu'en décembre 2020.

Des situations intermédiaires seront communiquées.

ANIMATIONS, MANIFESTATIONS

Cette année, pas de repas pour le 14 juillet Pas de feux d'artifices à Bourdonné

Le Coronavirus semble être encore très présent sur notre territoire !

Néanmoins nous aimerions vous retrouver le 29 août pour **LES YVELINES FONT LEUR CINEMA 2020**.

Séance de Cinéma en plein, au stade Condé, et à cette occasion vous proposer des animations complémentaires, entre autres idées, animations musicales, food-trucks, jeux divers

Faites-nous remonter vos idées !

Dans le cadre des mesures sanitaires liées au virus COVID-19 et de mise en sécurité des personnes et biens liés au dispositif Vigipirate en vigueur, l'ensemble des spectacles, des activités et des manifestations culturelles doivent être soumis à une vigilance toute particulière. C'est pourquoi, compte-tenu de la nature de l'évènement, les services de la Préfecture doivent connaître et valider les modalités d'accueil du public ainsi que le dispositif de sécurité et de secours prévus.

NOUVEAU DISPOSITIF EN FAVEUR DES COLLEGIENS ET DES FAMILLES

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines engage la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur des collégiens et des familles : une carte collégien multiservice sur le modèle du PASS+ mis en place dans les Hauts de Seine depuis 2005.

Le Pass + a pour ambition d'aider les collégiens à financer les activités sportives et culturelles et faciliter l'accès à l'offre des organismes affiliés Pass+.

YVELINES ETUDIANTS SENIORS

Chaque année, aux mois de Juillet et Août le Conseil Départemental recrute des étudiants qui rendent visites à des personnes âgées isolées.

Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, le Département prend toutes mesures nécessaires à la réorientation du dispositif vers d'autres formes de soutien aux personnes âgées isolées : appels téléphoniques, distanciation physique, envoi d'une gazette périodiques et d'autres actions de convivialité. Pour des missions assurées en toute sécurité !

Ce dispositif original permet de favoriser les échanges intergénérationnels et l'enrichissement personnel. Les jeunes interviennent sous la responsabilité d'un professionnel, après une formation adaptée à leur mission.

Ce service est gratuit pour les personnes âgées isolées, et les jeunes peuvent postuler en contactant autonomie78@yvelines.fr

INFORMATIONS POUR LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

En milieu rural comme ailleurs, le commerce et l'artisanat sont confrontés à des difficultés financières potentiellement insurmontables.

Le Département des Yvelines a créé un dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal dans le soutien des commerçants et artisans pour faire face à leurs échéances immobilières.

N'hésitez pas à contacter votre mairie si vous êtes dans ce cas.

Bulletin municipal de Condé sur Vesgre, première édition - Juillet 2020. Directrice de publication : Josette JEAN, maire de Condé sur Vesgre. Conception, illustrations et mise en page : Sylvain Pilpay pour zsw.fr. Rédaction : Josette Jean, Florence Lion, Nadia Plisson. Illustrations ©zsw.fr, ©freepik.

LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Depuis quelques années, nous avons été nombreux à constater la présence de ces chenilles défoliatrices sur nos arbres.

Nous avons vu d'abord les chenilles processionnaires du pin, bien visibles avec leurs cocons blancs qui ressemblent à des gros paquets de coton.

Puis depuis trois ans sont arrivées les processionnaires du chêne, sur les chênes de lisière ou isolés.

Celles-ci sont moins visibles, leurs cocons sont moins gros et marron, donc moins facile de les repérer à l'œil.

La cohabitation avec ces bestioles est impossible, pas tant à cause ça des dégâts qu'elles peuvent occasionner sur les arbres, mais parce que leurs poils urticants peuvent être très dangereux pour les humains et les animaux.

Elles ne sont pas de la même espèce et ne fonctionnent pas tout à fait au même rythme :

Les processionnaires du pin (*Thaumetopoa pityocampa*) sont des papillons de nuit, visibles de juin à mi-août.

Après la ponte, les chenilles se développent en cinq phases et ne sont urticantes qu'à partir de novembre.

Elles s'abritent dans leurs cocons et sortent en processions pour trouver à manger lors des journées ensoleillées.

En mars, elles descendent des arbres pour s'enfouir dans le sol.

Les processionnaires du chêne (*Thaumetopoa processionea*) sont également des papillons de nuit visibles d'août à septembre.

Après la ponte, les chenilles se développent dès le printemps et sont urticantes dès leurs premières phases de croissance. Elles sont plus urticantes, plus réactives au stress que les processionnaires du pin.

Même sans toucher les chenilles, on peut être victime de leurs poils urticants qui sont présents sous les arbres, dans les nids et à proximité des lieux infestés, emportés par le vent. Ces poils s'accrochent aux vêtements ou au pelage des animaux et causent des irritations cutanées, pulmonaires, oculaires extrêmement douloureuses et pouvant aller jusqu'à des lésions irréversibles ou des chocs anaphylactiques en cas de contact répété.

Il existe des moyens de lutte mécanique ou biologique à adapter selon la phase de développement des insectes, avant qu'ils ne soient urticants :

- ✓ l'échenillage, puis l'incinération des cocons, en hiver et jusqu'au début du printemps, avant la reprise d'activité ;
- ✓ le brûlage des nids sur l'arbre, pour les chênes, en mai/juin quand les chenilles sont au nid dans la journée ;
- ✓ le piégeage des papillons mâles par des pièges à phéromone sexuelle, les pièges doivent être posés en juin pour les processionnaires du pin et juillet pour les processionnaires du chêne, avec une surveillance durant 2 mois ;
- ✓ le piégeage des processions de nymphose : un Eco-piège est placé sur le trajet de descente des chenilles pour les capturer avant leur arrivée au sol au pied de l'arbre, de fin mars à début mai ;
- ✓ la lutte biologique par l'utilisation de prédateurs et de parasites : favoriser la présence des mésanges qui sont pour l'instant les seuls oiseaux insectivores prédateurs des chenilles à leurs stades non urticants.

Un insecte, le *Calosoma sycophanta*, coléoptère carabidé, est un prédateur des chenilles, mais il n'est pas commercialisé pour l'instant.

Application de préparation à base de **Bacille de Thuringe**

en pulvérisation sur les arbres dès l'apparition des jeunes chenilles. Le bacille entraîne la mort des chenilles en les empêchant de s'alimenter. Ce traitement est inoffensif pour les oiseaux et les mammifères.

A Condé, vous avez pu constater que certains arbres de l'espace public ont été ou sont en cours de traitement.

Nous utilisons évidemment des méthodes compatibles avec notre engagement OPhyto : l'échenillage, le brûlage, les pièges et le traitement par bacille de Thuringe, notamment sur les chênes de l'espace pique-nique du stade.

L'importance de l'infestation nous a conduit à faire appel à une entreprise qui maîtrise les techniques de lutte, le matériel et les moyens de protection pour agir en toute sécurité.

Si vous êtes exposés à des nids de processionnaires :

- ✓ il ne faut pas les toucher ou les manipuler
- ✓ il faut porter des vêtements couvrants
- ✓ il ne faut pas se frotter les yeux
- ✓ ne pas faire sécher son linge en extérieur
- ✓ laver soigneusement les légumes ou fruits du jardin
- ✓ arroser le sol pour entraîner les poils urticants, surtout avant de tondre
- ✓ ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint
- ✓ ne pas laisser les animaux domestiques dans un espace atteint.

Pour être efficace, la lutte contre ces insectes doit être l'affaire de tous.

Des contacts utiles : fredonidf.com, dd78-sante-environnement@sante.gouv.fr

